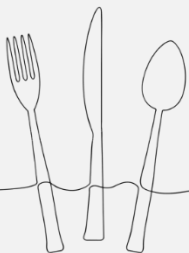


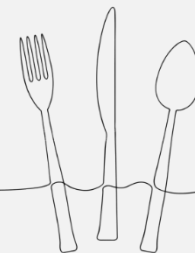
BIENVENUE AU SERVICE ENFANCE JEUNESSE



Ville d'Orchies



ACCUEIL CANTINE



Les élèves de la TPS au CM2 sont accueillis au restaurant scolaire.

En cas de problèmes de santé (type diabète) ou d'allergie alimentaire, il est indispensable qu'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) soit rédigé. Il doit être mis en place dès le premier jour de la rentrée scolaire et reconduit tous les ans. ATTENTION : une copie doit être déposée à la Régie Enfance.

Pour toute modification quant aux réservations cantine de votre/vos enfant(s), celle-ci doit être signalée auprès de la régie enfance au plus tard la veille avant 10h (jour ouvré) par mail à l'adresse suivante : regiecantine@ville-orchies.fr ou par téléphone au 03.20.71.40.50. **Pour les repas du lundi, la régie doit avoir l'information le vendredi précédent avant 10 heures.**

Attention, **un repas qui n'est pas réservé dans les délais est facturé 6€** ; de même un repas réservé non consommé sera facturé au tarif habituel.



SEULE LA RÉGIE ENFANCE PEUT RECEVOIR VOS MODIFICATIONS.





ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Lieux d'accueil :

Périscolaire pour les élèves de la TPS à la GS : Garderie municipale rue Roger Salengro

Périscolaire pour les élèves du CP au CM2 : Salle Jean-Pierre Dorchies rue Albert Poutrain

Etude pour les élèves du CP au CM2 : Dans l'enceinte de l'établissement scolaire de l'enfant



ACTIVITÉS PROPOSÉES EN GARDERIE

- Jeux de société
- Activités manuelles
- Chants/Comptines
- Jeux extérieurs (selon la météo)
- Jeux divers mis à disposition des enfants
- Etc...



De la même façon que les repas, l'étude doit faire l'objet d'une inscription préalable (à l'année ou par période) et si ajout ou retrait, le signaler le vendredi de la semaine précédente avant 10 heures ; (mail, téléphone ou via l'Espace Famille sur Internet).

L'étude fonctionne tous les jours scolaires et est encadrée par des agents communaux. Les horaires sont 16h30 à 17h30 avec un accueil dès 16h15 au sein de l'école de votre enfant ; un goûter est alors offert à votre enfant (comme à la garderie) avant d'intégrer la salle d'étude pour 16h30.







Garderie moins de 6 ans



Armand DEFRETIN
Directeur Sports, Jeunesse et Loisirs



Cédric DEHEUL
Directeur adjoint Sports, Jeunesse et Loisirs



Sandrine GUENOT
Animatrice



Jonathan ROUSSEL
Animateur



Sabrina WACQUIER
Animatrice



Séverine LOUCHER
Animatrice



Carine TUTRICE
Animatrice



Laëtitia PATTEIN
Animatrice



Julie DELEMME
Animatrice



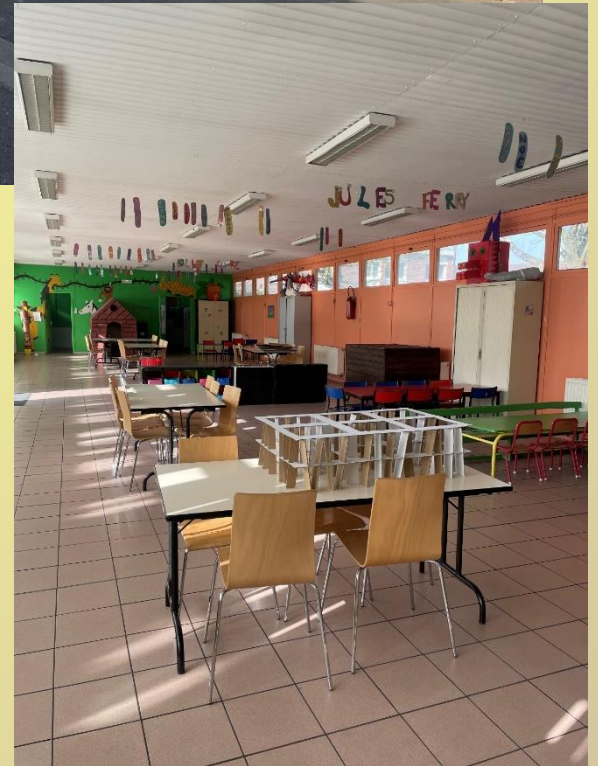
Delphine DEREGNAUCOURT
Animatrice

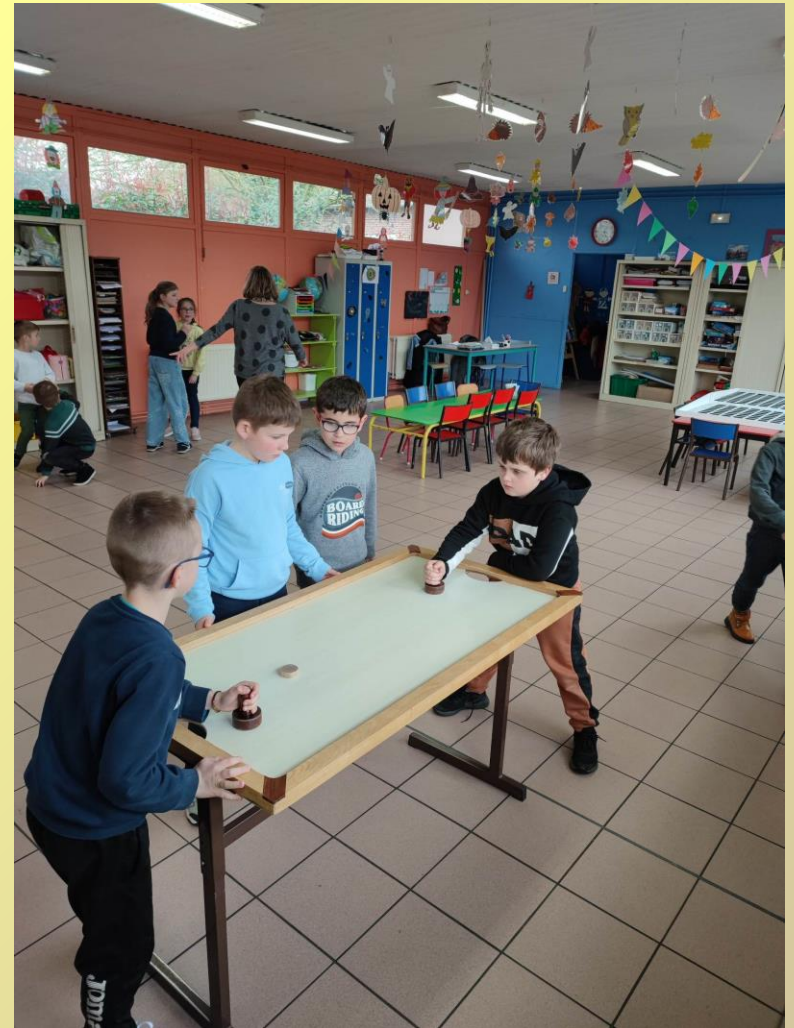


Manon FLEURISSE
Animatrice



Marie BROUTIN
Animatrice





Garderie plus de 6 ans



Armand DEFRETIN
Directeur Sports, Jeunesse et Loisirs



Cédric DEHEUL
Directeur adjoint Sports, Jeunesse et Loisirs



Didier DESCARPENTRIES
Animateur



Laura TUTRICE
Animatrice



Virginie BROUTIN
Animatrice



Sandrine DE BEHAULT
Animatrice



Laëtitia PATTEIN
Animatrice



Séverine LOUCHER
Animatrice



Maryline FOUTRY
Animatrice



Sabrina WACQUIER
Animatrice



Jonathan ROUSSEL
Animateur



Marie BROUTIN
Animatrice

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE/CANTINE

TARIFS

<u>Quotients</u>	<u>Repas</u>	<u>Garderie/étude Matin ou Soir</u>	<u>Garderie/étude Matin et Soir</u>
1	1,00 €	1,25 €	1,90 €
2	1,00 €	1,95 €	2,90 €
3	2,95 €	2,55 €	3,80 €
4	3,20 €	3,10 €	4,60 €
Ext0	3,80 €	3,75 €	5,60 €

Pour le calcul du quotient familial, fournir en régie :

- Avis d'imposition sur l'année N-1 du foyer
- Dernière attestation de paiement de la CAF

Attention, sont pris en compte les revenus du foyer (et non pas seulement ceux du représentant légal, notamment en cas de reconstitution familiale).

Si ces documents ne sont pas fournis en temps et en heure, c'est-à-dire avant la prestation ou le paiement de celle-ci (pour les activités prépayées), le quotient maximum, c'est-à-dire 4, vous sera appliqué, et ce jusqu'au jour de présentation des documents en régie.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE/CANTINE

TARIFS

La facturation des activités périscolaires telles que la restauration, la garderie, l'étude se fait en post paiement à la fin des 5 périodes échelonnées durant l'année scolaire (en fonction des vacances) ; d'une façon globale :

- 1- septembre/octobre
- 2- novembre/décembre
- 3- janvier/février
- 4- mars/avril
- 5- mai/juin/juillet



ACCUEIL DE LOISIRS

Durant les vacances scolaires, nous accueillons les enfants âgés de 3 à 17 ans.
*Les extérieurs ne sont pas prioritaires lors des inscriptions

Quels horaires ?

Ils sont accueillis de 09h00 à 17h00.

(Le repas est obligatoire quelle que soit la prestation).
Possibilité de demi-journée pour les élèves de maternelle.

Demi-journée Matin

09h00/13h30

Demi-journée Après-midi

11h30/17h00

La garderie est possible avant et après la prise en charge des enfants à l'accueil de loisirs.

Garderie matin :

06h30/9h00

Garderie soir :

17h00/19h00

Lieux d'accueil :

Pour les enfants de 2/3 ans :
garderie municipale (ruelle jouxtant l'école maternelle)

Pour les enfants de 4/5 ans :
salle Georges Brihay

Pour les enfants de 6/7 ans :
salle Jean-Pierre Dorchies

Pour les enfants de 8/10 ans :
salle de la Grange

Les adolescents de 11 ans et + :
salle MVA 42 rue Jules Roch – entrée par la cour de la salle Jean-Pierre Dorchies





MERCREDIS RÉCRÉATIFS



Les mercredis récréatifs sont des accueils de loisirs organisés par la Commune durant la période scolaire.

Lieux d'accueil :

Pour les enfants de moins de 6 ans : garderie municipale

Pour les enfants de 6/7 ans : salle Jean-Pierre Dorchies

Pour les enfants de 8/10 ans : salle MVA / LA GRANGE

(Seuls les enfants de la petite section au CM2 sont accueillis).

Quels horaires ?

Ils sont accueillis de 09h00 à 17h00.

(Le repas est obligatoire quelle que soit la prestation).

Possibilité de demi-journée pour les élèves de maternelle.

Demi-journée Matin 09h00/13h30

Demi-journée Après-midi 11h30/17h00

La garderie est possible avant la prise en charge des enfants de 09h00 à 17h00.

Garderie matin : **06h30/9h00**

Garderie soir : **17h00/19h00**



ACCUEIL DE LOISIRS/ MERCREDIS RÉCRÉATIFS

→ QUAND S'INSCRIRE ?

ALSH Vacances : Dates d'inscriptions disponibles sur le Livret « Destination Vacances » ou sur le portail famille.

- **Pour les périodes de : Hiver/Printemps/Toussaint et Noël**, les inscriptions débutent 3 semaines avant les vacances (pour une durée de 2 semaines).

- **Pour la période estivale**, celles-ci débutent 6 semaines avant les vacances scolaires (pour une durée de 3 semaines).

Mercredis récréatifs : Tout au long de l'année et au plus tard le lundi qui précède le mercredi à réserver.

→ DOCUMENTS À FOURNIR

- La fiche de renseignements (à renouveler chaque année)
- La copie des vaccins de l'enfant
- L'attestation d'assurance responsabilité civile
- L'attestation CMU si vous en bénéficiez
- En cas de PAI, la copie de celui-ci
- L'avis d'imposition du foyer N-1
- La dernière attestation de paiement de la CAF

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2022			
NOM (Prénoms) :		Date de naissance :	
Lieu de naissance :		Date :	
Adresse à Ville :		Code postal / Ville :	
Tél. domicile :		Matière :	
Numéro Trottinette & Tél. :		Matière :	
Sexe & âge :		Matière :	
Oui Non		Matière :	
Nom et adresse de l'employeur :		Matière :	
Tél. Employeur :		Matière :	
Statut de l'emploi :		Matière :	
Autre situation :		Matière :	
N° SEC :		Matière :	
Assurance de l'Enfant :		Matière :	
Nom & Adresse de l'allocataire CMU ou du représentant légal :		Matière :	
N° Allocation :		Matière :	
Bénéficiaire ou de la C.R.U. ? Si oui, joindre photocopie de l'attestation :		Matière :	
INFORMATIONS GÉNÉRALES			
L'enfant a-t-il un handicap ?		Assurance - Ordonnance - Allergie - Hospitalisation et Domicile	
Si oui, nature et date de la dernière évaluation ?		Date et lieu de la dernière évaluation ?	
Si oui, nature et date de la dernière évaluation ?		Date et lieu de la dernière évaluation ?	
L'enfant bénéficie-t-il d'un PAI (copie obligatoire) :		Si oui, nature et date de la dernière évaluation ?	
VACCINÉS (Mettre d'indiquer la date du dernier rappel uniquement)			
DTF Pils :		Autre :	
MÉTROPOLITAINES			
PERSONNES AUTORISÉES À REMPLIR L'ENFANT (en cas d'absence des parents)			
Nom/Prénoms :		Tél. :	
Nom/Prénoms :		Tél. :	
Nom/Prénoms :		Tél. :	
SIGNATURE DES PARENTS			
Je soussigné(e) :		Responsable de l'enfant	
Attestation des responsables des municipalités d'accueil et de la commune d'origine, joindre une éventuelle intervention médicale attestant ou déniant l'absence de maladie grave ou de handicap, ainsi que les coordonnées de l'allocataire CMU ou du représentant légal.			
Je soussigné(e) :			
Attestation des responsables des municipalités d'accueil et de la commune d'origine, joindre une éventuelle intervention médicale attestant ou déniant l'absence de maladie grave ou de handicap, ainsi que les coordonnées de l'allocataire CMU ou du représentant légal.			
Je soussigné(e) :			
Attestation des responsables des municipalités d'accueil et de la commune d'origine, joindre une éventuelle intervention médicale attestant ou déniant l'absence de maladie grave ou de handicap, ainsi que les coordonnées de l'allocataire CMU ou du représentant légal.			

ACCUEIL DE LOISIRS/ MERCREDIS RÉCRÉATIFS

→ TARIFS

Quotient Familial Prestations*	Q1A	Q1B	Q1C	Q2	Q3	Q4	Extérieurs scolarisés à Orchies	Extérieurs
Journée	2,00€	2,70€	3,40€	6,05€	7,05€	8,65€	10,70€	20,00€
Journée + Garderie	2,50€	3,40€	4,30€	7,50€	8,90€	10,85€	13,70€	25,00€
Demi-journée	1,19€	1,62€	2,04€	4,20€	5,15€	5,45€	7,50€	12,50€
Demi-journée + Garderie	1,69€	2,30€	2,90€	5,00€	6,00€	7,00€	10,00€	16,90€

* Le repas est inclus

ACCUEIL DE LOISIRS/ MERCREDIS RÉCRÉATIFS

La réservation est obligatoire afin que l'enfant soit référencé et que son repas ainsi que son goûter, comme son activité, soient réservés. En cas de non réservation, le paiement du service sera facturé au quotient familial habituel avec une majoration de 6€.

Suis-je remboursé en cas d'absence de mon enfant ?

Seules les absences justifiées par un certificat médical pourront être converties en « avoir » valable pour une prochaine réservation à une prestation identique que celle annulée.

Suis-je obligé de réserver la semaine complète ?

Non, il n'y a aucune obligation, vous pouvez réserver uniquement les journées dont vous avez réellement besoin. Toutefois, une majoration de 2€ sera appliquée dès lors qu'une seule journée est réservée dans la semaine.

ÉCOLE MUNICIPALE DE SPORT

Quelle tranche d'âge ?

De la grande section maternelle au CM1 :
Football

De la grande section maternelle au CM2 :
Basketball

La feuille d'inscription est glissée à l'intérieur
du dossier cantine et disponible à la régie
enfance.

Encadré par :

Monsieur Armand DEFRETIN : Directeur du
Service Enfance Jeunesse et sports (formation
BMF et BPGEPS APT)

Madame Claire GUEVAR : Educatrice Sportive
(Licence APAS)

Documents à fournir :

- Le coupon d'inscription
- Un certificat médical



 **VILLE D'ORCHIES**
REPRISE DES ÉCOLES DE SPORTS MUNICIPALES
(Pour les enfants nés entre 2017 et 2013 inclus) - De la grande section maternelle au CM1

MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2022

MERCREDI MATIN (salle des sports Leo Lagrange, près de la gare SNCF)
8H30 à 10H00 : BASKET BALL (16 Places)

MERCREDI MATIN (stade municipal Constant Dreyer, rue Charles Flou)
De 10h30 à 12H00 : FOOTBALL (30 places)

INSCRIPTIONS
A PARTIR DU LUNDI 08 AOÛT 2022
(Ramener le coupon ci-dessous + 1 certificat médical)

Régie Enfance
36 Place du Général De Gaulle 03-20-71-40-54 / 03-20-71-40-90
Mardi-Mercredi-Jeudi et Samedi 09/26 juillet, 13/20 août)
08h30 à 11h30



Lundi et Vendredi : 08h30-11h30 et 13h30-16h30

COTISATION TRIMESTRIELLE
(Par discipline)

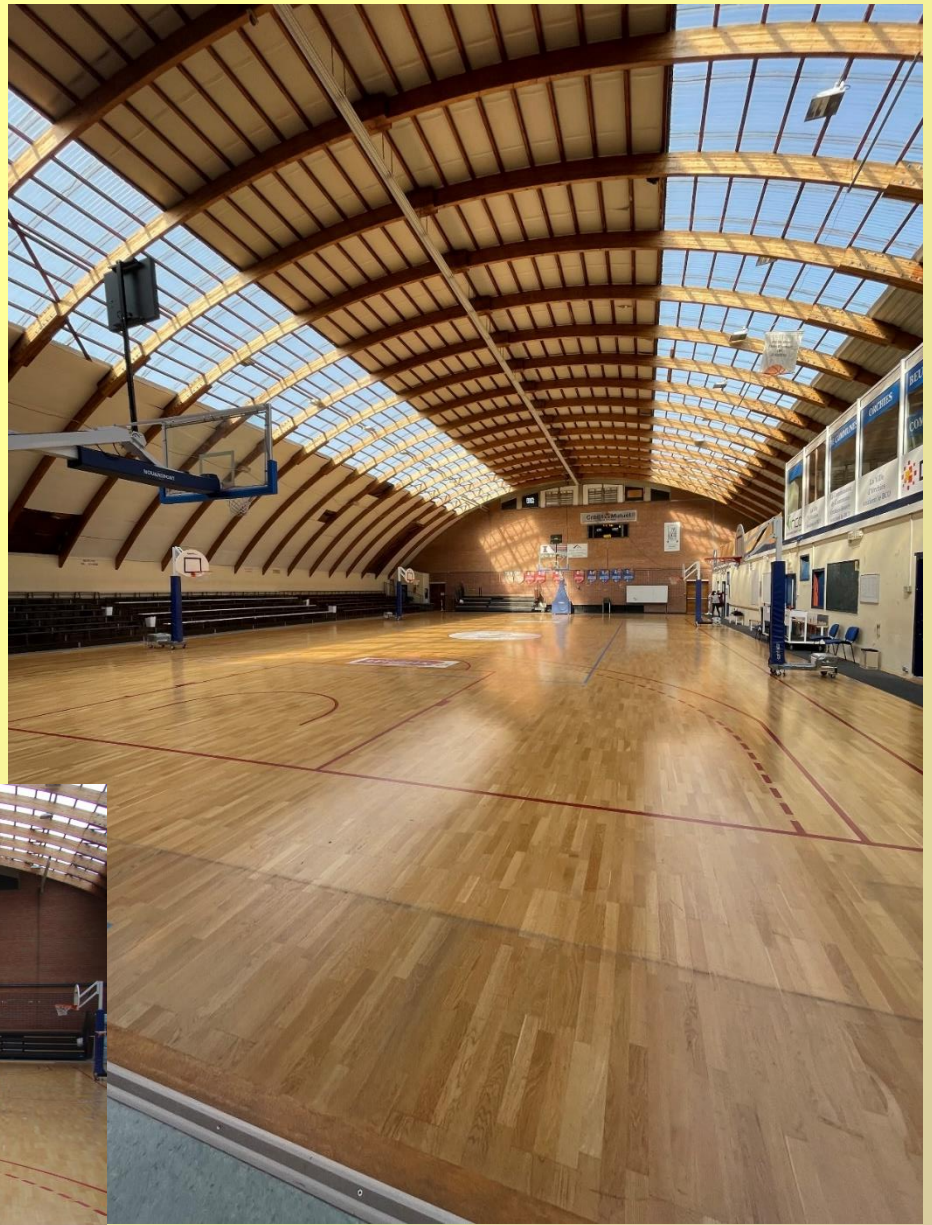
Tarifs : Orchies : 15 euros
Extérieur : 30 euros

Monsieur Armand DEFRETIN : Directeur du Service Enfance Jeunesse et Sports
Madame Claire GUEVAR : Educatrice Sportive

pr : _____

FICHE DE RENSEIGNEMENTS :

Responsable légal Nom : _____ Prénom : _____
Enfant Nom : _____ Prénom : _____
Date de Naissance : . / . / .
Adresse : _____ CP/Ville : _____





SÉJOURS

Des mini séjours sont organisés par la Commune.

Durant le mois de juillet : 1 séjour par semaine et par tranche d'âge (6/10 ans, 11/13 ans, 14/17 ans)

Durant le mois d'août : 1 séjour par semaine pour les 6/17 ans (regroupés)

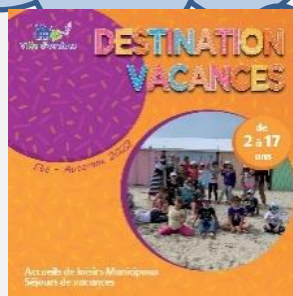
Des informations sur les séjours vous sont données dans le livret « Destinations Vacances » distribué en boîte aux lettres 2 fois par an.

Des séjours sont organisés durant certaines périodes :

1. Printemps : séjour à thème
2. Toussaint : parc à thème
3. Hiver ski : - 1 en France
- 1 à l'étranger

Les séjours sont entièrement organisés par un prestataire extérieur.

Le personnel d'encadrement et de direction est celui de la société organisatrice.



SÉJOURS

→ QUAND S'INSCRIRE ?

Une pré-inscription a lieu à la Régie Enfance.

Environ 15 jours après la clôture des inscriptions, l'attribution des places est effectuée. L'inscription est alors confirmée et le paiement doit être réglé afin de valider la place de l'enfant.

A noter que seuls les désistements justifiés par un certificat médical ou d'hospitalisation pourront être remboursés.

→ DOCUMENTS À FOURNIR

- Dossier d'inscription du prestataire accompagné des documents justificatifs demandés par celui-ci
- Pour les séjours à l'étranger :
- CNI de l'enfant en cours de validité
 - Autorisation de sortie de territoire accompagnée de la copie de la CNI du parent signataire*
 - Carte Européenne d'Assurance Maladie

*copie du livret de famille pour les parents dont l'enfant ne porte pas le même nom

INFORMATIONS PRATIQUES

Un seul dossier d'inscription suffit pour l'accès à la restauration scolaire, la garderie et l'étude surveillée.

Un nouveau service en ligne vous permet d'annuler ou d'ajouter les repas de votre enfant via l'Espace Famille. Cet espace peut être activé par la régie enfance à condition que le dossier d'inscription soit complet et que votre adresse mail soit correctement renseignée.

Où s'inscrire ?

Service Régie Enfance
36, place du Général de Gaulle
59310 ORCHIES

Tel : 03.20.71.40.50
03.20.71.40.54

Mail : regiecantine@ville-orchies.fr
centredeloisirs@ville-orchies.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi 08h30-11h30/13h30-18h30
Mardi 08h30-11h30
Mercredi 08h30-11h30
Jeudi 08h30-11h30
Vendredi 08h30-11h30/13h30-18h30

*En cas de fermeture de la régie, vous pouvez déposer le dossier d'inscription dans la boîte aux lettres se trouvant en façade de la Régie.

CANTINE - GARDERIE - ÉTUDE - ALSH - SÉJOURS : TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR.

Prestations	Documents à fournir	Comment procéder ?	Réservation(s)	Annulation(s)
CANTINE SCOLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> * Dossier cantine/Garderie/Etude pour l'année scolaire en cours. * Photocopie des vaccins de l'enfant. * Attestation d'assurance scolaire. * En cas de PAI, la copie de celui-ci. * Avis d'imposition N-1 + Attestation de paiement de la CAF 	<p>* En cas de fréquentation régulière : Indiquer les jours et la période sur le dossier cantine/Etude/Garderie.</p> <p>Pour les réservations occasionnelles :</p> <p>* Par mail à l'adresse : centredeloisirs@ville-orchies.fr</p> <p>* En ligne via "l'espace famille"</p> <p>* Par téléphone au : 03,20,71,40,54</p>	<p>Cantine : Tout au long de l'année. Au plus tard la veille avant 10h (jour ouvré)</p> <p>Les repas non réservés dans les délais vous seront facturés 6€</p>	<p>Cantine : Tout au long de l'année. Au plus tard la veille avant 10h (jour ouvré)</p> <p>Les repas non annulés dans les délais seront facturés au tarif habituel.</p>
GARDERIE SCOLAIRE * le matin de : 06h30 à 08h30 * le soir de : 16h30 à 19h00			<p>Étude et garderie : Tout au long de l'année. Au plus tard le vendredi 10h de la semaine précédente</p> <p>Toute reservation non annulée dans les délais sera facturée au tarif habituel.</p> <p>La fréquentation de votre enfant à l'APC n'annule pas automatiquement la réservation, merci donc d'en informer la Régie Enfance.</p>	
ÉTUDE De 16h30 à 17h15			<p>Une majoration sera appliquée en cas de venue sans réservation.</p>	
ECOLE MUNICIPALE DE SPORT Football / Basket	<ul style="list-style-type: none"> * Coupon d'inscription à l'Ecole Municipale de Sport. * Certificat Médical 	Inscription à la Régie Enfance.	A compter des vacances d'été pour la rentrée de septembre	Tout au long de l'année scolaire. Chaque trimestre entamé vous sera facturé au tarif habituel.
ACCUEIL DE LOISIRS - Mercredis - Vacances Scolaires Horaires : 09H00 -17H00 + Possibilité de garderie le matin de : 06h30 à 09h00 le soir de : 17h00 à 19h00	<ul style="list-style-type: none"> * Fiche de renseignements de l'année en cours * Copie des vaccins de l'enfant * Attestation d'assurance responsabilité civile * Attestation CMU pour les parents qui en bénéficient * En cas de PAI, la copie de celui-ci * Avis d'imposition N-1 + Attestation de paiement de la CAF En + pour les Séjours : 	<ul style="list-style-type: none"> * Directement à la Régie Enfance . * En ligne via l'espace famille (attention la réservation en ligne ne sera possible que lorsque la régie disposera du dossier de l'enfant au complet) * Règlement lors de l'inscription. 	<p>ALSH du mercredi : Au plus tard le lundi qui précède la date souhaitée.</p> <p>ALSH Vacances scolaires : Merci de respecter les dates indiquées sur le livret "Destination Vacances" distribué en boîte aux lettres.</p> <p>En cas de présence sans réservation au préalable la journée de centre de loisirs vous sera facturée au tarif en vigueur majoré d'une pénalité de 6€</p>	Aucune annulation ne pourra être reportée ou remboursée sans certificat médical justifiant de l'absence de l'enfant à cette date.
		<p>Le centre de loisirs est proposé aux enfants âgés de 3 à 17 ans. Seuls les enfants âgés de moins de 6 ans pourront bénéficier des demi-journées soit : le matin de 09h à 13h30 ou l'après-midi de 11h30 à 17h. Le repas est obligatoire. (Les réservations débutent 3 semaines avant les vacances pour une durée de 2 semaines).</p>		
SÉJOURS	* Dossier d'inscription du prestataire accompagné des documents justificatifs demandés par ce dernier	<ul style="list-style-type: none"> * Pré-inscriptions à la Régie Enfance. - Acompte à régler dès confirmation. - Le solde est à régler au plus tard 10 jours avant le départ. 	Préinscriptions aux dates indiquées sur le livret "Destination Vacances" distribué en boîte aux lettres et disponible à la Régie Enfance.	Aucune annulation ne pourra être reportée ou remboursée sans certificat médical justifiant de l'absence de l'enfant à cette date.
<p>En cas de séjour à l'étranger : CNI de l'enfant en cours de validité + Autorisation de sortie de territoire accompagnée de la copie de la CNI du parent signataire + Carte Européenne d'Assurance Maladie . Pour les parents dont l'enfant ne porte pas le même nom, une copie du livret de famille vous sera demandée.</p>				

Dossier cantine/Garderie/Etude : Distribué dans les écoles Roger Salengro, Jules Ferry en fin d'année scolaire et par envoi postal pour les nouveaux élèves. Des exemplaires sont disponibles à la Régie Enfance tout au long de l'année scolaire.

Fiche de renseignements : A renouveler chaque année, disponible dans le hall d'accueil de la Régie Enfance